



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 01 FEV. 2018

ARRÊTÉ N° 2018-01-0074
Portant Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI)

LA PRÉFÈTE DU CHER
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2225 ;
Vu le Décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
Vu l'Arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel méthodologique ;
Vu la délibération 17-116 du conseil d'administration du SDIS du 15 décembre 2017.

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture du Cher,

ARRÊTE

Article 1 : Le présent Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie est approuvé.

Article 2 : Il est annexé au Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cher.

Article 3 : Messieurs les Sous-préfets, Monsieur le Directeur du SDIS et Mesdames et Messieurs les chefs de service, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Cher.

La préfète,

Catherine FERRIER